UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2013-01-21-01

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 21 janvier 2013

POINT 1 : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE, DU BUDGET INITIAL ET DU PLAFOND D'EMPLOIS POUR L'ANNÉE 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU la délibération n° 2012-12-14-5-2 du Conseil d'administration du 14 décembre 2012 approuvant la structure budgétaire, le budget initial et le plafond d'emplois pour l'année 2013 ;
VU le courrier du Recteur de l'Académie de Nantes, Chancelier des Universités, en date du 21 décembre 2012, refusant d'approuver le budget voté par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, avec 1 abstention, 8 voix contre et 22 voix pour,

- La structure budgétaire telle que détaillée dans les documents joints ;

- Le budget initial pour l'année 2013, d'un montant de 326 003 716 euros, tel qu'il est détaillé dans les documents ci-joints ;

- Le plafond global des emplois, fixé pour l'année 2013 à 3 721,20 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

À Nantes, le 21 janvier 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 29 JAN. 2013

UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2013-01-21-01bis

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 21 janvier 2013

POINT 1bis : APPROBATION D'UNE MOTION SUR LE BUDGET DE L'UNIVERSITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, avec 6 abstentions et 20 voix pour, la motion suivante :

« Nous, Administrateurs de l'Université de Nantes, estimons que la dotation de l'État ne suffit en rien à rétablir les missions de services publiques dévolues à notre Université mais va, au contraire, dégrader nos conditions d'études et de travail.

« C'est pourquoi nous appelons toute la communauté universitaire à un large mouvement de mobilisation afin, dans un premier temps, de sensibiliser le plus grand nombre à la situation critique dans laquelle se trouve notre Université, dans un second temps, d'interpeler le gouvernement en le mettant face à ses responsabilités.

« Nous appelons, par une fermeture administrative, au rassemblement de l'ensemble de la communauté universitaire le 5 février 2013 afin d'engager une discussion sur la situation de notre Université.»

À Nantes, le 21 janvier 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 29 JAN. 2013